

Observatoire GEMAPI 2019

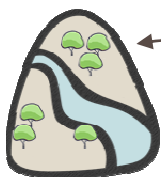
Les données-clé en Charente

Fort de son historique ancien de **gestion concertée des cours d'eau via la création de syndicats de rivières intercommunaux**, la Charente a su structurer une organisation territoriale cohérente. Les syndicats en charge de la compétence GEMAPI œuvrent au quotidien pour préserver, gérer et entretenir les cours d'eau et leurs bassins versants. Revue des points-clé de l'année 2019 (Chiffres au 31/12/2019).

Un paysage territorial qui arrive à maturité

15 syndicats à compétence GEMAPI

97% du département de la Charente couvert par un syndicat GEMAPI



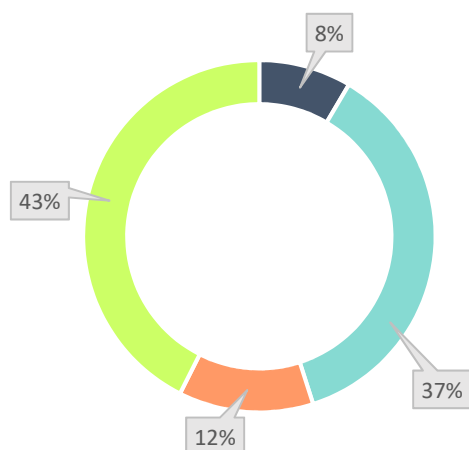
- Surface moyenne des syndicats de **800 km²**
- **11 200 km** de cours d'eau gérés par les syndicats GEMAPI dont 5 475 km en Charente
- 245 km gérés par le Conseil Départemental 16



Données : IGN BD TOPO, CC12, Charente-Eaux
Conception : Charente-Eaux
Céline Perrin
SYNTHÈSE GEMAPI 2019
Date : Juin 2020

633 sièges de délégués en charge de la compétence GEMAPI

69 Equivalents Temps Plein (ETP) au sein des syndicats GEMAPI



- ETP Direction
- ETP Technicien/Ingénieur GEMAPI
- ETP Administratif
- ETP Régie terrain



Observatoire GEMAPI 2019

Une gouvernance encore en structuration

La contribution des EPCI aux syndicats GEMAPI de Charente correspond, pour 2019, à **2,3 millions d'€ au total**.

Rapporté au nombre d'habitants des territoires GEMAPI, cette contribution correspond en moyenne à **6 €/habitant**.

“ La transversalité des enjeux et la complémentarité de nos structures ne sont pas assez mobilisées et visibles par tous. Les EPCI devraient intégrer la GEMAPI comme un outil d'aménagement du territoire et du cadre de vie.”

Un EPCI, enquête Observatoire GEMAPI 2019

La taxe GEMAPI a été mise en place par 8 des 9 EPCI de Charente en 2019.

Outre ce lien financier, la relation entre les EPCI et les syndicats GEMAPI reste en construction. Les syndicats GEMAPI sont confrontés à un manque d'appropriation de leurs sujets par les élus des EPCI pour qui la compétence GEMAPI reste très récente (à noter : la part des délégués syndicaux issus du conseil communautaire varie de 5 à 100 % selon les syndicats).



Fluidité des échanges syndicats/EPCI, note moyenne attribuée par :

- ♦ les EPCI : **6,8/10** (entre 3/10 et 10/10)
- ♦ les syndicats GEMAPI : **6/10** (entre 2/10 et 9/10)

Des collectivités mobilisées pour le bon état des rivières et la prévention des inondations

34% du département de la Charente couvert par un outil de programmation GEMAPI au 31/12/2019

2 556 835 € de subventions perçues par les syndicats GEMAPI

5 818 300 € de dépenses totales engagées par les syndicats GEMAPI :

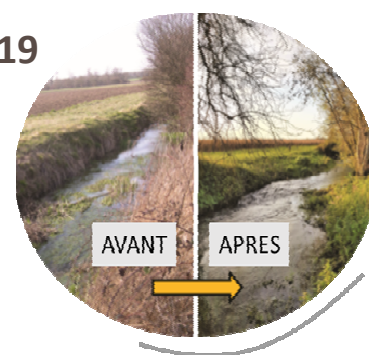
- 2 000 500 € de dépenses d'investissement (34%)
- 3 817 800 € en fonctionnement (66%)

EN MOYENNE* → **535 € dépenses /km²**
15 € dépenses /habitant

Pour 1 € injecté par les EPCI dans les syndicats GEMAPI, c'est* :

- 2,30 € engagés sur les territoires par les syndicats GEMAPI
- dont 1,30 € de dépenses hors charge de personnels

* Calculs basés sur les dépenses 2019 des syndicats GEMAPI à l'exclusion des dépenses liées à des transferts entre section (Comptes administratifs 2019)



Plaquette réalisée par :



Plaquette réalisée avec le concours financier de :



CHARENTE LE DÉPARTEMENT